

## slowUp Alsace 2026

# CONCOURS « Décore ton vélo »

### **Article 1 : Organisation du concours**

L'association « slowUp Alsace de la Route des Vins » dont le siège social est situé au 15 Boulevard du Maréchal Leclerc 67600 Sélestat organise le dimanche 7 juin 2026 un concours gratuit sans obligation intitulé : « *Décore ton vélo* », selon les modalités décrites dans le présent règlement.

### **Article 2 : Conditions de participation**

Ce concours gratuit est ouvert à toute personne physique participant au slowUp Alsace de la Route des Vins 2026, disposant d'un accès à Internet ainsi que d'une adresse électronique valide et résidant dans l'un des pays suivants : France, Allemagne, Suisse, à l'exception des membres de l'association slowUp Alsace de la Route des Vins, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du concours.

Le seul fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

### **Article 3 : Modalités de participation**

Ce concours se déroule exclusivement sur la plateforme [www.facebook.com](http://www.facebook.com) aux dates indiquées dans l'article 1.

La participation au concours s'effectue en remplissant un formulaire et en envoyant une photo du vélo décoré (avec ou sans son propriétaire, le visage peut être flouté). La photo devra être prise sur le parcours du slowUp Alsace le dimanche 7 juin 2026.

Les photos sont transmises via un formulaire Microsoft Forms à remplir avec toutes les informations nécessaires du type Nom, Prénom, Catégorie, Adresse mail, Numéro de Téléphone. Les photos peuvent être envoyées entre 10h00 et 21h00 le dimanche 7 juin 2026. L'association « slowUp Alsace de la Route des Vins » ne prendra pas en compte les photos reçues en dehors de ces horaires.

3 catégories sont proposées aux participants : Adultes (10 ans et +), Enfants (moins de 10 ans) ainsi que le challenge écoles élémentaires réservé aux enfants inscrits dans les écoles élémentaires des communes traversées par le parcours du slowUp.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne – même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook pendant toute la durée du concours.

En envoyant leurs photos, les participants peuvent accepter ou refuser que l'association « slowUp Alsace de la Route des Vins » les publie sur la plateforme [www.facebook.com](http://www.facebook.com).

Les photos seront diffusées le jeudi 11 juin 2026 et seront classées par albums sur la plateforme Facebook pour pouvoir différencier les catégories distinctes du concours.

Le concours étant accessible sur la plateforme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au concours. Facebook n'est ni organisateur, ni parrain de l'opération.

#### **Article 4 : Désignation des gagnants**

Les utilisateurs de la plateforme Facebook pourront voter, en ajoutant une mention *J'aime* sous les photos de leur choix, dès la mise en ligne des photos et ce jusqu'au dimanche 8 juin minuit.

Le classement sera établi en fonction du nombre de mention *J'aime* de chaque photo.

3 gagnants seront désignés pour chaque catégorie (Adultes (10 ans et +), Enfants (moins de 10 ans)) et 2 établissements gagnants seront désignés pour le challenge écoles élémentaires.

Le nom des gagnants sera annoncé sur la plateforme Facebook et sur le site [www.slowup-alsace.fr](http://www.slowup-alsace.fr).

Les organisateurs contacteront les gagnants pour leur indiquer leur lot. Les lots seront être récupérés par les gagnants à la Communauté de Communes de Sélestat, 15 Boulevard du Maréchal Leclerc à Sélestat.

#### **Article 5 : Dotation**

Le concours est doté des lots suivants, attribués chronologiquement aux participants déclarés gagnants, de la manière suivante.

Liste des lots :

Catégories	Lots attribués
Catégorie Adultes (10 ans et plus)	1 <sup>ère</sup> place : Une carte-cadeau de la boutique officielle du slowUp Alsace d'une valeur de 50€  2 <sup>ème</sup> place : Une carte-cadeau de la boutique officielle du slowUp Alsace d'une valeur de 30€  3 <sup>ème</sup> place : Une carte-cadeau de la boutique officielle du slowUp Alsace d'une valeur de 20€
Catégorie Enfants (moins de 10 ans)	1 <sup>ère</sup> place : Une carte-cadeau de la boutique officielle du slowUp Alsace d'une valeur de 50€  2 <sup>ème</sup> place : Une carte-cadeau de la boutique officielle du slowUp Alsace d'une valeur de 30€  3 <sup>ème</sup> place : Une carte-cadeau de la boutique officielle du slowUp Alsace d'une valeur de 20€

Catégorie	1 <sup>ère</sup> place : Un chèque de subvention de projet scolaire d'une valeur de 200€
Challenge écoles élémentaires	2 <sup>ème</sup> place : Un chèque de subvention de projet scolaire d'une valeur de 100€

Chaque gagnant remporte un seul lot.

Chaque lot pourra, éventuellement, être abondé par des cadeaux complémentaires offerts par nos partenaires.

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre tout autre dotation. L'association organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, l'association « slowUp Alsace de la Route des Vins » se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

### **Article 6 : Identification des gagnants et élimination de la participation**

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

### **Article 7 : Dépôt du règlement**

Les participants à ce concours acceptent l'intégralité du présent règlement. Il peut être obtenu sur simple demande par mail ([contact@slowup-alsace.fr](mailto:contact@slowup-alsace.fr)) à l'association « slowUp Alsace de la Route des Vins », pendant toute la période du concours.

Olivier SOHLER  
Président de l'association  
« SlowUp Alsace de la Route des Vins »

